

# UNION DES COMORES

*Unité-Solidarité-Développement*

Le Président



Moroni, le 29/04/26

**DECRET N°26 - 062 /PR**

Portant nomination d'un Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de  
l'Union des Comores auprès de la  
République d'Afrique du Sud.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-021/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Francophonie, de la Diaspora et du Monde Arabe ;
- VU le décret N°08-050/PR du 15 mai 2008, portant certaines modifications du décret N°99-121/CE du 26 août 1999, relatif aux rémunérations des personnels diplomatiques de l'Union des Comores à l'extérieur ;
- VU le décret N°25-122/PR du 08 octobre 2025, portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que de leurs missions ;
- VU le décret N°26-030/PR du 05 février 2026, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur **JEAN-MARC HEINTZ** est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Union des Comores auprès de la République d'Afrique du Sud.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

